

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

Décision n° 72417 du 15 octobre 2014 portant attribution du brevet de chef de service

NOR : INTJ1423794S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (*JO* n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35);

Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant les conditions d'attribution du brevet de chef de service aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (*JO* n° 195 du 23 août 2012, texte n° 7);

Vu l'instruction n° 14100 du 22 avril 2014 relative au parcours de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu l'instruction n° 14200 du 22 avril 2014 relative à la formation d'adaptation à la spécialité et à la formation professionnelle complémentaire des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu le bordereau d'envoi n° 65001/GEND/CEGN/BOE.PL du 9 octobre 2014,

Décide:

Article 1^{er}

Le brevet de chef de service est attribué à compter du 9 octobre 2014 aux sous-officiers classés par ordre alphabétique dont le nom suit:

Bensakel, Kadija	205715
Bernard, Christophe	176300
Bernard, Elise	169116
Cachenaut, Frédéric	172343
Chrétien, Nathalie	166529
Crispyn, Olivier	212386
Cussey, Cathy	205812
Dos Santos, José	166488
Gagliardi, Nathalie	205797
Girod, Séverine	165928
Gruson, Myriam	183759
Marty, Frédéric	212430
Maxime, Eric	166503
Millot, David	167436
Paulet, Anne	196226
Przybylski, Nathalie	175420
Quiquempoix, Jean-Claude	174433
Rambeau, Florence	164415
Sabrou, Sébastien	185307

Semin, Carine 164420
Vadrot, Jean-Luc 193516

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 octobre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
D. QUENELLE